

Renseignements généraux

Rapport intérimaire sur les recommandations de l'enquête sur le décès de Phoenix Sinclair

Le gouvernement du Manitoba a entièrement mis en oeuvre environ 92 % des recommandations (57 sur 62) formulées par le commissaire Ted Hughes à la suite de l'enquête sur les circonstances du décès de Phoenix Sinclair, ou bien il a réalisé d'importants progrès à cet égard.

Les recommandations restantes sont en cours et bon nombre d'entre elles prennent en compte le plan de réforme du système de protection de l'enfance lancé en octobre 2017. Trois recommandations sont en attente du suivi d'autres groupes de travail et devraient être menées à bien dans un proche avenir, notamment :

- Le lancement d'une campagne de sensibilisation du public sur le rôle élargi du protecteur des enfants et des jeunes.
- Le développement d'une stratégie du logement abordable. Logement Manitoba a mené des consultations et publié un rapport sur ce qu'il a entendu pour aider à l'élaboration de la stratégie provinciale du logement, tout en continuant de collaborer avec le gouvernement fédéral en vue de la mise en oeuvre de la stratégie nationale dans ce domaine.
- Le renforcement de la capacité des organisations communautaires à fournir des services holistiques grâce à un financement à long terme, avec un accent particulier sur les organisations dirigées par les Autochtones et les programmes faisant la promotion de l'identité culturelle. Cela figure dans le plan de réforme des SEF sous la forme de sites de démonstration qui permettront d'établir de nouveaux rapports entre les organisations communautaires et le système de protection de l'enfance.

Sur le plan de la prévention, deux recommandations vont être mises en application au cours des quelques prochaines années :

- Veiller à ce que des services adaptés de renforcement des familles soient mis en place, coordonnés et rendus accessibles grâce à des partenariats et à la collaboration entre le système de protection de l'enfance, les autres ministères et les organisations communautaires. La prévention au niveau communautaire et les partenariats ainsi que l'examen législatif des SEF font partie du plan de réforme, de même que le financement global, les sites de démonstration de la prévention et la garde coutumière.
- Financer les régies de SEF de façon à pouvoir prévoir diverses options pour les cas signalés. Des programmes pilotes, notamment de financement global, sont en train d'être mis en place et seront évalués.

La Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes répond à onze des recommandations du commissaire Hughes, qui incluent l'adoption d'une loi distincte et la nomination d'un représentant des enfants et des jeunes pour un mandat de cinq ans, avec possibilité de renouvellement, le transfert de responsabilité de l'ombudsman du Manitoba au protecteur pour superviser la mise en oeuvre des recommandations du protecteur, l'obligation, pour le protecteur, d'établir un plan de services annuel et de rendre compte du travail accompli auprès des enfants autochtones, et la communication au public de tous les rapports annuels et spéciaux et de tous les plans de services.